

## Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : CNT/CNIG 2021-245  
Date : 14 décembre 2021  
Affaire suivie par : Élisabeth Calvarin ; Pierre Jaillard ; Hervé Bohbot  
Téléphone : 06 84 03 91 39  
Courriels : [e-calvarin@wanadoo.fr](mailto:e-calvarin@wanadoo.fr) ; [rapporteur.cnt@gmail.com](mailto:rapporteur.cnt@gmail.com) ; [pierre@jaillard.net](mailto:pierre@jaillard.net) ; [herve.bohbot@cnsr.fr](mailto:herve.bohbot@cnsr.fr)  
Page : 6

### COMPTE RENDU DE RÉUNION

**Objet :** Séance plénière de la CNT du CNIG du vendredi 10 décembre 2021, de 14h30 à 17h15, dans la salle Arago de l'IGN et en visioconférence via l'application Teams.

#### Ordre du jour :

##### POINTS DE DÉCISION

- 1) Approbation du compte rendu de la séance précédente (24 juin 2021)
- 2) Approbation du projet « Collectivités territoriales françaises » (mise à jour mi-novembre 2021)
- 3) Approbation du projet « Divisions administratives du monde » (mise à jour au 5 novembre 2021)

##### POINTS D'INFORMATION

- 3 bis) Activité du CNIG
- 4) Groupe de travail sur l'inclusion
- 5) Changement de nom de communes
- 6) Fonctionnement des divisions géographico-linguistiques du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG)
- 7) Avancement de la réflexion sur la nouvelle politique du GENUNG à l'égard des exonymes
- 8) Questions diverses

#### Complément de documentation :

- En ligne sur le site du CNIG : [www.cnig.gouv.fr](http://www.cnig.gouv.fr)  
[http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=671](http://cnig.gouv.fr/?page_id=671) ; [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=10578](http://cnig.gouv.fr/?page_id=10578)

#### Membres présents :

Organisme	Nom
CNT/CNIG Président	Pierre Jaillard
CNT/CNIG Rapporteur	Élisabeth Calvarin
Chargé de missions : appui institutionnel CNIG/IGN frontières	Pierre Vergez
CNIG Secrétaire général	Pierre Laulier
DGCL	Mathilde Cisowski
IGN toponymie représentant Jean-Sébastien Majka	Pascal Priet
INSEE Méthodes et référentiels géographiques COG	Joachim Clé
CNRS Ingénieur de recherche	Hervé Bohbot

Les absents se sont excusés, et la Commission les remercie de l'avoir prévenue.

Au regard de l'expérience et sauf système plus performant, les séances plénières de la CNT se tiendront désormais soit en présentiel, soit à distance, mais plus de façon mixte.

## POINTS DE DÉCISION

### **I – Approbation du compte rendu de la séance précédente (24 juin 2021)**

Après maintien de la traduction française du slogan américain (point III, § *L'inclusion*) et correction de l'erreur typo sur le nom local *Santa Fe* (point IV, 3<sup>e</sup> alinéa), le compte rendu est approuvé.

### **II – Approbation du projet « Collectivités territoriales françaises » (mise à jour mi-novembre 2021)**

#### *Le génitif*

L'amélioration de la version de janvier 2021 porte sur la présentation du génitif (colonne 4). Afin de ne pas faire apparaître des formes d'usage courant, mises entre parenthèses, qui pouvaient donner l'impression d'être recommandées, nous avons supprimé les parenthèses et leur contenu, et ajouté une note de bas de page. Exemple : de la Haute-Loire (~~ou de Haute-Loire~~)

#### *Le genre*

À propos du genre du département, notamment celui du Vaucluse. Localement, les autorités préconisent le « département de Vaucluse » laissant croire à une indétermination du nom du département. Le logo du département et la signalétique suivent cette logique, qui remonte à la Révolution. Le Vaucluse est initialement donné comme le « département de Vaucluse », c'est-à-dire, le département où se trouve l'ancienne commune de Vaucluse (aujourd'hui Fontaine-de-Vaucluse) dont le nom vient du provençal (*la vau cluso* « (la) vallée fermée ». Mais il y a ensuite eu une métonymie de la commune au département. L'appellation courante du département (mot sous-jacent) est bien aujourd'hui « le Vaucluse », et non « Vaucluse ».

Le code officiel géographique (COG) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) indique dans son affichage développé « département du Vaucluse », conforme aux recommandations de la CNT. (Sur le plan juridique, le COG ne fait sans doute foi que sur la forme du nom lui-même, et non sur la syntaxe et sur l'article.)

Notons une grande confusion dans les panneaux routiers de la Délégation à la sécurité routière (DSR, anciennement Délégation à la sécurité et à la circulation routières).

- ⇒ Deux publications récentes de *Légifrance* notent « département de Vaucluse, préfet de Vaucluse ». Voir la Délégation générale des collectivités locales (DGCL) pour rétablir la syntaxe.
- ⇒ Essayer de reprendre l'attache des autorités d'abord préfectorales, puis territoriales sur ce sujet, ainsi que sur celui de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dite Sud.

#### *Usage du trait d'union*

Dans la forme courte, la métonymie est explicitée par des traits d'union entre tous les mots, sauf après l'article initial : les Pays-de-la-Loire, la Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Centre-Val-de-Loire, Wallis-et-Futuna. Sans trait d'union, c'est une simple description de chaque objet géographique.

Dans la forme longue, la nature de l'entité géographique est exprimée par le terme générique « région », et il n'y a pas de métonymie au sens propre. Lorsque l'on est en présence d'un mot composé en position de complément, le trait d'union ne se justifie que quand on sort d'une pure description. Ainsi, il n'est nécessaire que pour unir les expressions géographiques : la région Pays de la Loire, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la région Centre-Val de Loire, les îles Wallis et Futuna.

Nota : les noms officiels de région ont été établis sans intervention de la CNT.

- ⇒ Après vérification des données de la Nouvelle-Calédonie sur les sites officiels, mettre en ligne le [document approuvé](#) ce jour.

- ⇒ Préparer une note explicative résumant la démarche de la CNT et ouvrir le prochain chantier : le locatif.

### **III – Approbation du projet « Divisions administratives du monde » (mise à jour au 5 novembre 2021)**

#### *Titre*

Il s'agit plutôt de divisions territoriales car toutes ne sont pas administratives. La liste n'intéresse la CNT que sur le plan territorial au sens où il s'agit de toponymie, pas d'administration publique, même si le découpage administratif a une base territoriale et si c'est le caractère administratif qui conduit à officialiser les noms de ces territoires. Ce document présente donc un découpage territorial stable des pays.

#### *Divisions des pays*

Nous remercions le représentant du Centre national de recherche scientifique (CNRS) pour ses remarques écrites. Hormis quelques coquilles, retenons :

- Canada : selon les sources qui ont établi le document, Saskatchewan est tiré du nom d'une rivière, au féminin, et l'usage au Canada est d'employer le nom de la province au féminin. Mais en français de France, le nom de la province est actuellement couramment masculin. L'usage évoluant peut faire évoluer les listes de la CNT. Ajouter une remarque sur le genre de cette division.
- Inde : seuls les États ont été pris en compte ; nommer les 722 districts aurait déséquilibré l'ensemble du document. Néanmoins, l'un d'eux a été retenu, Salem, dont la graphie en français est erronée (Salerne) sur Google.
- Irak : plusieurs graphies existent pour le gouvernorat de Souleimaniyé, Souleymanieh ou Sulaymaniya. L'emprunt en langue étrangère se fait normalement sous les formes locales écrite et orale. La première forme paraît être devenue l'exonyme actuel français. De même, pour Erbil, ou Arbil. Reprendre la graphie de ces divisions. En revanche, Halabja est bien l'exonyme (cf. le massacre de Halabja).
- Ouzbékistan : aujourd'hui, Samarcande est l'exonyme français d'usage plus fréquent que Samarkand.
- Panama : le mot *comarque*, existant en français en Catalogne et en Pyrénées-Orientales, est un terme générique utilisé dans plusieurs pays comme une division géographique, historique, culturelle, ethnographique, économique, etc. Nous décidons de faire un vrai emprunt du terme espagnol « comarca » pour les divisions panaméennes, associé à sa traduction « région indigène », et de revitaliser son calque français « comarque » en Commentaires.
- Saint-Christophe-et-Niévès : d'après les documents consultés, il n'existe pas d'exonyme français en usage pour Saint Mary Cayon.
- Tchad : en arabe, une erreur typo inversant le h et le r du *Bahr el Ghazel* a été commise dans les textes officiels. Le représentant du CNRS se propose de contacter le chef du département de la géographie de l'université à Ndjamena pour tenter de rétablir la bonne graphie.

Le Président remercie très vivement les participants pour ce travail souhaité par la Bibliothèque nationale de France (BNF), très utile et attendu par beaucoup d'autres, notamment à l'international.

- ⇒ Après les accords d'aujourd'hui et une fois le [document](#) corrigé, il sera publié sur le site du CNIG, muni d'une information spécifique.

Le document est unique parce que c'est une des rares études complètes qui fait la liaison entre le toponyme français usuel et le toponyme original dans son écriture locale transcrite ou romanisée si nécessaire dans un système reconnu et nommé, avec maintien des signes diacritiques. Pour l'avenir et pour que le document soit plus facile à exploiter par tous, le représentant du CNRS propose de le travailler dans un format de base de données, sans doute en utilisant le codage Unicode et en bénéficiant de l'attache des collègues de la

Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) qui ont les moyens de traitement ad hoc.

## POINTS D'INFORMATION

### III bis – Actualité du CNIG (présentation de M. Pierre Laulier, Secrétaire général du CNIG)

Depuis avril 2021, le président du CNIG est M. Bertrand Monthubert. Après l'organisation de plusieurs ateliers, un premier conseil plénier s'est réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2021, au cours duquel des propositions d'évolution ont été adoptées. Le CNIG est renforcé dans son rôle de coordination de l'ensemble des acteurs, en élargissant son champ d'action.

La géolocalisation est une composante essentielle dans l'ensemble des données numériques. Le CNIG s'occupe non seulement de la partie topographique (description physique du territoire), mais aussi de toute donnée qui peut être localisée. C'est pourquoi le nom développé du CNIG devient « Conseil national de l'information *géolocalisée* » et son organisation est renforcée dans son aspect stratégique par la création de nouvelles commissions et de nouveaux pôles : le pôle Innovation et prospective (commission Besoins et usages, commission Modèles économiques, commission Europe et international) tourné vers l'avenir, le pôle Coordination avec les territoires, coordonnant l'ensemble des programmes au niveau national, en particulier avec les régions (exemple : la Base adresse nationale). Les commissions existantes restent, soit avec des noms nouveaux (la commission Données devient commission des Standards, recentrant son activité ; la commission de Mise en œuvre de la directive Inspire devient la commission Règles et qualité, pour élargir son champ d'intervention), soit sans changement de nom (CNT).

Les grands principes sont émis, la plupart des présidents de commission sont nommés, dont celui de la CNT, Pierre Jaillard. Une prochaine réunion des présidents est prévue en janvier 2022 afin de développer plus de liens entre les commissions.

Le Président de la CNT souhaite en effet plus de contacts car il regrette que les élus locaux, invités régulièrement aux réunions de la CNT et actifs au sein du CNIG, ne le soient pas à la CNT, qui a pourtant besoin d'eux. Par ailleurs, notre standard de base de données toponymique est resté à l'état de projet et a manqué de répondant de la part de commission compétente en informatique.

### IV – Groupe de travail sur l'inclusion

Dès la 1<sup>re</sup> réunion, il est apparu que le nom de ce groupe serait plus approprié si nous le nommions Groupe de travail sur les changements de noms de lieux car la démarche porte plus sur les changements de noms de lieux que sur l'inclusion proprement dite. En accord avec le représentant de la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), ce groupe de travail a pour but de formuler des règles, moins pour changer des noms de lieux, que pour édifier des digues contre les changements abusifs de noms de lieux.

Dans le document transmis, le néologisme *circonstanciation* est utilisé plutôt que le mot contextualisation pour éviter la critique, formulée notamment par l'Académie française contre une extension de sens abusive du mot *contexte* (texte entourant un mot) à des *circonstances* ; la *circonstanciation* est un néologisme calqué sur la contextualisation.

⇒ Plusieurs réunions seront nécessaires pour faire évoluer la présentation et la rédaction du document relatif à ce sujet.

Au-delà de ces questions, le Rapporteur se demande ce que deviendrait la toponymie réelle dans l'univers virtuel fictif du métavers, c'est-à-dire le pouvoir du métavers sur la toponymie ou une toponymie propre au métavers qu'il faudrait réglementer sur la version française. Concernant la toponymie réelle, le Président fait remarquer que le GENUNG s'efforce d'appuyer le souhait de Google de se conformer aux recommandations données par le GENUNG et par les autorités nationales. Il remercie le Rapporteur pour cette nouvelle piste de réflexion.

## **V – Changement de nom de communes**

Des messages nous sont parvenus de la part

- de la préfecture de la Vendée qui avait demandé l'avis de la CNT au sujet du nom envisagé pour la commune nouvelle liant La Faute-sur-Mer à L'Aiguillon-sur-Mer. Le nom de L'Aiguillon-la-Presqu'île est retenu par l'arrêté préfectoral, qui exerce ainsi sa compétence juridique sans tenir compte de notre avis technique.

- du maire d'Escroux (Tarn, 55 habitants) qui souhaite connaître le processus à suivre pour un changement du nom de sa commune visant à officialiser l'usage oral, Escroux-Lacapelle, reprenant ainsi le nom du lieudit principal de la commune, Lacapelle, et retrouvant plus ou moins le nom ancien, Lacapelle-d'Escroux. La demande a été envoyée à la Direction générale des collectivités locales (DGCL), rattachée au ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

- d'une association qui nous informe de l'existence d'un panneau routier que le maire de Guidel a fait installer pour signaler sa plage, face au Pouldu, sous le nom de *Ar Pouldu-Gwidel*, qu'il interprète comme voulant dire « la plage de Guidel ». D'après l'association, il utiliserait probablement la notoriété touristique du Pouldu et cela sonnerait sans doute mieux que *Gwidel-Traezhenn*. Cette question est du ressort de la signalisation routière.

⇒ Essayer de reprendre l'attache de la Délégation à la sécurité routière (DSR, anciennement Délégation à la sécurité et à la circulation routières [DSCR]), rattachée au ministère de l'Intérieur.

## **VI – Fonctionnement des divisions géographico-linguistiques du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG)**

À l'initiative du GENUNG, les présidents et vice-présidents de ses divisions géographico-linguistiques se sont réunis récemment afin de se ressaisir des priorités du GENUNG et en être des relais actifs auprès des instances nationales. La division francophone, pilotée par le Président de la CNT et le Rapporteur, a besoin de se restructurer après le départ inopiné de son secrétaire belge et la moindre participation de son maître de toile québécois. Nous pourrions faire appel à l'expert belge, M. Jean Germain, et repenser l'hébergement du site de la division.

## **VII – Avancement de la réflexion sur la nouvelle politique du GENUNG à l'égard des exonymes**

La nouvelle politique du GENUNG essaie de concilier les contradictions existantes entre les résolutions les plus anciennes, hostiles à l'usage des exonymes, et les plus récentes, attentives à la sauvegarde du patrimoine toponymique. Un colloque, à Naples, en septembre dernier, a permis de distinguer parmi les exonymes ceux issus de l'usage, qui relèvent du patrimoine, de ceux créés par l'administration, qui relèvent du politique. Ainsi, le patrimoine exonymique du monde est à conserver (Paris, Londres, l'Allemagne). En revanche, il faut s'interdire de créer administrativement des exonymes quand on emprunte un nom étranger. C'est ce que nous faisons en France, en application des principes de l'arrêté de 1993 : lorsqu'un exonyme existe, nous l'utilisons, à défaut, le nom local est repris sans changement.

Concernant la France, un projet d'arrêté<sup>1</sup> relatif aux noms français des lieux étrangers pourrait être joint au dossier du décret CNIG avant la fin de l'année.

## **VIII - Questions diverses**

Pas de questions diverses.

---

<sup>1</sup> Action réalisée.

Le Président remercie les participants et souhaite à chacun un joyeux Noël et une bonne fin d'année.

Prochaines réunions :

- le groupe de travail « inclusion » en janvier 2022, en visioconférence ;
- une réunion plénière en mars-avril 2022 – si les conditions sanitaires le permettent.

<b>Visa</b>	<b>Date</b>	<b>Nom</b>	<b>Organisme</b>
Relecture	31 janvier-1 <sup>er</sup> février 2022	Les participants	Membres de la CNT du CNIG
Validation	1 <sup>er</sup> février 2022	Pierre JAILLARD	Président de la CNT du CNIG